

SAINTE JEANNE ANTIDE THOURET

DIMANCHE 31 MAI 2026



Servante infatigable de la Charité
1826 Ste Jeanne-Antide Thourét 2026

Allume en nous, Seigneur, la flamme de la charité
que tu as mise au cœur de Ste Jeanne Antide
afin que notre humble service contribue à maintenir
ardent, le feu que ton Fils est venu porter dans le monde. Amen

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

- 10h30 sur le parvis de la basilique : messe pontificale en présence du nonce apostolique et de Monseigneur Bouilleret archevêque de Besançon
- Apéritif offert et possibilité de restauration sur place ou tiré du sac.
- 15h00, procession des reliques de Ste Jeanne Antide de l'église St Martin à la basilique
- 16h00 : vêpres solennelles à la basilique

SANCEY – DIMANCHE 31 MAI 2026

Fiche d'inscription individuelle

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____

Email : _____ ☐ _____ ☐ _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Prénom : _____ Téléphone : _____

Transport : Autocars GTV

Au départ de : Luxeuil ☐ Vesoul ☐ Riez ☐ Besançon ☐ Nancray ☐ Aïssey ☐

Règlement : 25 €

- Par chèque, à l'ordre de « service des pèlerinages »
- Espèce
- Chèques vacances

Parking :

Vous pouvez laisser votre voiture au parking :
-Chamars (GRATUIT) ☐
-Mairie (souterrain) ☐

Protection des données personnelles (RGPD) et droit à l'image :

J'autorise le service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Besançon à utiliser mes coordonnées courriel, postale et téléphonique présentes sur ce document dans le cadre du pèlerinage auquel je m'inscris :

☐ OUI ☐ NON

J'autorise le service diocésain des pèlerinages à transmettre mes coordonnées (nom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage.

☐ OUI ☐ NON

J'autorise le service diocésain des pèlerinages à me transmettre par mail ou par courrier des informations concernant son activité.

☐ OUI

☐ NON

Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et cède mes droits de publication ou de reproduction à l'association diocésaine dans le cadre exclusif de ses activités légitimes et sur tout support.

Si je ne consens pas à la fixation, à l'utilisation de mon image ou à la publication d'image par l'association diocésaine aucune fixation ni publication d'image me concernant ne seront réalisées sauf dans le cadre d'une prise de vue collective.

☐ OUI

☐ NON

Je peux demander toute information supplémentaire concernant cette protection au responsable du service des pèlerinages.

Après avoir pris connaissance du programme, du prix, et des conditions d'annulation sur le dépliant, je demande mon inscription en vous adressant le règlement.

Je soussigné (e).....
certifie avoir bien pris connaissance des conditions générales,

Le :

Signature :

(Indiquer la mention « Lu et approuvé »)

CONDITIONS :

INSCRIPTION :

L'inscription est effective à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement.

Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Des frais d'annulation seront retenus si la personne se désiste moins d'une semaine avant la date du pèlerinage.

RESPONSABILITES :

Du Service des Pèlerinages :

Qui ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services.

Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.

Du Pèlerin : Qui doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin d'inscription.

UN PEU D'HISTOIRE

Jeanne-Antide Thouret naît à Sancey-Le-Long en 1765. Entrée dans les Ordres en 1787, elle voue sa vie aux malades et aux enfants. Suite à la dissolution des couvents en 1793, elle revient à Sancey où, lorsqu'elle n'est pas obligée de se cacher pour échapper à la haine et à la barbarie révolutionnaire, elle se dévoue auprès de ses concitoyens en soignant les malades et en faisant la classe aux enfants. Elle fonde d'ailleurs à Sancey en 1795 une école pour les filles avant de s'exiler en Suisse. De retour en France, elle ouvre à Besançon en 1799, la communauté des Filles de St Vincent de Paul et crée, un an plus tard, "le bouillon", la soupe populaire, qu'elle distribue aux plus pauvres.

Appelée à Naples en 1810 par Murat, elle y tiendra un couvent-hôpital. En 1819, elle fait reconnaître la congrégation par le Pape sous le nom de Filles de la Charité sous la protection de Saint Vincent de Paul. L'hostilité de l'archevêque de Besançon à son égard, entraîne la scission des communautés françaises.

Elle revient en France pour réunir sa congrégation mais voit l'archevêque lui refuser l'entrée du couvent. Elle rentre à Naples et y meurt le **24 août 1826**.

Un siècle plus tard, la congrégation enfin réunifiée, Jeanne-Antide Thouret est béatifiée le 23 mai 1926 (date retenue pour sa fête) avant d'être canonisée le 14 janvier 1934 par le Pape Pie XI.

La congrégation qu'elle a créée, compte aujourd'hui plus de mille fondations sur quatre continents et œuvre chaque jour pour l'instruction des enfants et le secours aux malades. Une basilique fut construite entre 1926 et 1934 de style roman-celtique ; elle a un maître-autel de marbre blanc, des colonnes de granit vert. A proximité de la maison natale, une maison d'accueil est dirigée par les religieuses. Enfin, elle donne aujourd'hui son nom à la paroisse de Sancey-Belleherbe, et devient ainsi, la Sainte Patronne du vallon.

Procession de la San Genaro

(Naples 25)

